Envoyé en préfecture le 18/08/2026
Reçu en préfecture le 18/08/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260818-D521_010726-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 1er juillet 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Aurélie TOUL procuration à Lédie LE HIR
Karine RIOU procuration à Camille GAUDRY
Yannig ROBIN procuration à Nolwen L'HOSTIS

Nomenclature ACTES 5.2.1	**REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, le règlement intérieur du Conseil municipal doit être révisé dans les 6 mois qui suivent son renouvellement.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- Article 13 : retrait dans le premier paragraphe de la seconde phrase sur la possibilité pour des citoyens présents de poser des questions en direct.
- Article 17 : précision sur le fait que la parole n'est donnée à un conseiller représentant la commune au sein de l'EPCI pour présenter des informations intercommunales que si nécessaire.
- Article 28 :
  Mouez : l'espace d'expression des groupes représentés au sein du Conseil est désormais limité à une page, répartie entre chacun des groupes pour moitié.
  Site web : suppression de la rubrique prévue initialement.
  Compte facebook : suppression de l'opportunité donnée de s'exprimer sur le compte.
  BIM : Maintien des contacts de la minorité dans le bulletin.

Après avis de la commission de révision du règlement intérieur du 16 juin 2026, il est proposé au Conseil municipal, après avoir délibéré, d'approuver ces propositions de modification.

Annexe : projet de règlement intérieur modifié
Avis du Conseil Municipal : 25 voix pour, 4 contre (I.DEWU – Y.ROBIN – N.L'HOSTIS – T.CASSIN).

Envoyé en préfecture le 18/08/2026
Reçu en préfecture le 18/08/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260818-D521_010726-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 juillet 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON